

**Éric PLIEZ,**  
Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement

**Alexandra JARDIN,**  
Adjointe au maire du 20<sup>e</sup> arrondissement  
en charge de la prévention, la médiation, de la sécurité  
et des coopérations territoriales

Paris, le mardi 29 mars 2022,

Madame, Monsieur,

Conformément aux engagements que nous avons pris devant vous lors de notre réunion publique du 18 novembre dernier à la Bellevilloise, nous avons souhaité revenir vers vous afin de vous présenter les initiatives que nous mettons en place pour limiter au maximum les désagréments et les nuisances que vous pouvez subir au quotidien.

Les établissements nocturnes, dont la Bellevilloise fait partie, ont été autorisés à reprendre leur activité à partir du 17 février. Comme nous nous étions engagés, nous avons réuni la direction de l'établissement, la Police Nationale, la Police Municipale ainsi que les services de la propreté de la Ville de Paris afin d'établir un plan d'action susceptible d'atténuer les nuisances que vous subissez tout au long de la nuit. Deux réunions de travail ont été organisées en janvier et en février 2022.

Après échanges avec chacune et chacun des participants, il est apparu que les nuisances et les flux massifs de personnes étaient principalement concentrés sur les horaires d'entrée (entre 1h et 2h du matin) et de sortie (5h - 6h) de la clientèle. Nous avons donc essayé de proposer des solutions adaptées pour atténuer les nuisances durant ces périodes ciblées.

En premier lieu, l'établissement s'est engagé à renforcer la présence de son personnel en extérieur. Cinq personnes dont deux médiateurs assureront désormais la gestion de la fluidité des flux. L'établissement va en parallèle diminuer de 20 % sa jauge d'accueil et limiter le nombre de préventes afin d'inciter les participantes et les participants à une venue moins tardive. Des messages de prévention seront également diffusés afin d'expliquer aux participantes et aux participants les risques d'amendes qu'ils encourent en cas de nuisances et de jets de détritres sur la voie publique.

En parallèle, la Police Nationale et la Police Municipale vont enclencher des actions communes tout au long de la nuit afin de veiller à la tranquillité du voisinage, et si besoin verbaliser les personnes susceptibles de créer des troubles. Pour rappel, les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Les services de la propreté vont également intensifier leurs passages de façon à ce que la rue Boyer soit propre lorsque vous vous réveillerez. Des passages tous les samedis et dimanches matin seront organisés entre 6h et 8h du matin. Un passage à 19h le vendredi et samedi soir sera également organisé afin de vider les poubelles à proximité de l'établissement.

Nous ferons un bilan de ces premières mesures dans les prochaines semaines. Nous comptons évidemment sur vous pour nous indiquer si vous constatez une évolution positive de la situation.

Nous proposerons une restitution plus complète de ces actions à l'ensemble des riveraines et des riverains lors d'une prochaine réunion publique.

Dans l'attente, nous restons bien évidemment à votre entière disposition et nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de notre considération.

**Alexandra JARDIN,**  
Adjointe au maire du 20<sup>e</sup> arrondissement en charge de la prévention, la médiation, de la sécurité et  
des coopérations territoriales



**Éric PLIEZ,**  
Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement

